

Vérification des antécédents dans le cadre du Programme de la protection des jeunes

On vous a attribué un rôle qui requiert que vous vous soumettiez à une vérification des antécédents dans le cadre du programme de protection des jeunes de *FIRST*.

Cette vérification est menée par un fournisseur extérieur, en partenariat avec *FIRST*. Vous devrez créer un compte sur leur site. *FIRST* n'obtient pas les renseignements que vous donnez et n'y a pas accès et n'obtient ni sauvegarde l'état de votre vérification. Vous pourrez vérifier l'état de votre dossier de vérification à tout moment en vous connectant à votre compte *FIRST*.

Une fois vos renseignements soumis, le processus de sélection peut prendre 5 jours ouvrables, cependant il est souvent complété en deux jours ouvrables.

1	2	3
<p>Vérification des antécédents MyBackCheck</p> <p>Le bouton d'accès au partenaire de vérification qui vous mènera au compte <i>FIRST</i> sur le site mybackcheck.com.</p>	<p>Compléter les étapes requises</p> <p>Complétez les étapes requises. Le numéro d'assuré social (NAS) est optionnel. Cochez la case à côté de « Pas de NAS » pour procéder sans partager votre NAS.</p>	<p>Vérifiez vos courriels et les messages sur votre tableau de bord du site MyBackCheck</p> <p>Pour avoir plus de renseignements sur le processus de vérification canadien, voici un lien vers une courte vidéo. https://vimeo.com/35696334</p>